

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-456

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRES à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2019-456

Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux - Décision - Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus Bordeaux porte sur un investissement de 54,6 M€ en direction de l'aménagement des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires de l'agglomération bordelaise. La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole à la construction d'un pôle de vie de campus sur le site universitaire de Carreire à Bordeaux, lieu central accueillant une mixité de fonctions, d'usages et de publics.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires, est inscrit dans la convention partenariale de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Sur un coût total estimé à 7,73 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 3 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 1,23 M€ et d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour 3,5 M€.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400 M€, vise à réhabiliter une large partie des locaux des universités bordelaises et à renforcer l'attrait et la qualité de vie des étudiants, avec la participation financière de l'Etat (dotation placée de 475M€ produisant des intérêts annuels), de la Région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à 200M€) et de Bordeaux Métropole (54,6M€).

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), de financer des

opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Des opérations de « vie de campus » à l'usage du plus grand nombre

Principe d'intervention

Les opérations immobilières financées dans le cadre de l'Opération campus par Bordeaux Métropole visent à améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'Université mais également à soutenir le développement d'une haute qualité de vie et d'études pour ses étudiants et usagers (personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs). Si la cible principale de ces bâtiments universitaires est composée des étudiants et personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ambition de la Métropole est de faire des sites universitaires des lieux ouverts toute l'année et à tous les publics riverains des campus. Aussi, par ses investissements, la Métropole entend améliorer la qualité d'accueil et d'ouverture des équipements de vie de campus, de manière à en favoriser l'appropriation par les publics extra-universitaires.

Équipements financés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus

Ainsi, et au regard de ce double objectif d'attractivité universitaire et d'ouverture sur la cité des équipements de vie de campus, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour faire l'objet d'un cofinancement de la Métropole :

	Équipement	Site universitaire	Financement			Livraison
			Intérêt ANR (État)	Région	Métropole	
Bâtiment de vie associative et culturelle	Bibliothèque universitaire de Droit et Lettres	Pessac	30,72M€*	10,6M€*	7M€	2022
	Restructuration du bâtiment cours de la Marne	Bordeaux-Victoire	4,155M€	2,5M€	4,4M€	2022
	Pôle de vie Carreire	Bordeaux-Carreire	1,23M€	-	3M€	2022
Installations sportives universitaires	Plaine des sports Rocquencourt	Pessac-Gradignan	4,21M€	1,5M€	4,7M€	2022
	Piscine universitaire (phase 3)	Talence	0,22M€	1,5M€	1,5M€	2020
	Halle des sports (phase 3)	Talence	1,35M€	-	1,35M€	2019

* la BU Droit-Lettres de Pessac est incluse dans le marché public global de performance (MPGP) de la zone Pessac des campus des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne. Si le financement de Bordeaux Métropole est ciblé vers la bibliothèque universitaire, les financements de l'État et de la Région concernent l'ensemble du MPGP. Ces montants sont donc différents de ceux figurant dans le budget prévisionnel pour la bibliothèque.

3. Le projet de pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux

Le site universitaire de Carreire fait l'objet d'ambitions fortes en matière de projets immobiliers et d'aménagements des espaces publics, afin notamment d'offrir un cadre de travail et d'étude agréable et accessible à tous, de penser la mixité des fonctions et des usages et d'intégrer des critères de qualité urbaine, architecturale et paysagère sur ce site. Les opérations menées visent principalement à regrouper les communautés scientifiques de santé. Ce site fera l'objet d'une troisième phase de travaux dans le cadre de l'Opération campus, prévue sur la période 2019-2022, qui viendra poursuivre la rénovation engagée avec la démolition de la cité Léo Saignat (2015-2016), la réhabilitation de la bibliothèque universitaire (2016) et la construction d'un nouveau bâtiment pour l'odontologie (2018). En plus de travaux d'aménagement importants (liaisons douces interquartiers visant à désenclaver le site et création d'espaces publics de qualité), les

prochaines années verront la construction d'un bâtiment dédié à la recherche dans le domaine de la santé et la réhabilitation du « bâtiment TP » dédié à l'apprentissage des sciences médicales et à la recherche dans le domaine de la santé publique.

Le projet de pôle de vie

La création du pôle de vie de campus permettra le développement d'une offre de services à destination des usagers du campus (étudiants, enseignants, chercheurs, personnel), mais également ouverte à d'autres publics en créant un lieu en lien avec les quartiers voisins. Ce pôle de vie proposera ainsi des espaces et moments de sociabilité, de convivialité, de partage et participera à l'animation et la vie du campus. Il contribuera aux interactions entre la ville et l'université, par le croisement des publics et des usages, notamment à travers le développement de l'offre culturelle et sportive et son ouverture à des publics élargis.

Ainsi, cette opération a pour objectifs de :

- créer un véritable espace dédié à la vie étudiante sur Carreire et l'ouvrir sur les quartiers,
- contribuer à la vie de campus et au développement d'un esprit campus,
- proposer de nombreux services à destination de plusieurs publics.

Le programme

Cette opération fait suite à la construction d'un nouveau restaurant universitaire du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Carreire, financé en partie par Bordeaux Métropole. Elle consiste à démolir l'ex-restaurant universitaire « le Mascaret » (1 360 m²), construire un bâtiment dédié à la vie de campus et réaliser un parvis pour ouvrir ce bâtiment sur le campus et le relier aux liaisons douces interquartiers en cours d'aménagement.

Ce pôle de vie, d'une surface de 2 591 m², accueillera :

- des locaux pour les associations d'étudiants,
- des lieux de sociabilité et de culture : un foyer (espace de détente, espace repas) et une salle polyvalente modulable,
- un espace de co-working (espace de travail collaboratif) de 150 m² (salle de réunion, boxs de travail en petits groupes et open space),
- des équipements sportifs, avec :
 - un gymnase (ou espace « sport et bien-être ») pour la pratique libre de sports collectifs de ballons, de raquette, ainsi que la pratique de l'escalade. Il pourra notamment être mis à disposition des établissements scolaires des quartiers voisins,
 - une salle de gym douce, qui permettra la pratique d'activités telles que la gym, la danse, le yoga,
 - une salle de musculation entièrement équipée.

4. Montage opérationnel

Il est prévu d'avoir recours à une procédure de marchés publics dans le cadre de la loi de Maîtrise d'ouvrage publique (MOP). La maîtrise d'ouvrage est exercée par l'Université de Bordeaux.

5. Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 7,73 M€ avec une participation de 3 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT € HT
1- PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS	
Honoraires MOE y compris CSS	504 000
Etudes diverses (géomètre, réfère, fouilles..)	142 800
OPC de transfert	42 000
OPC	42 000
AMO (technique..) et certification	105 000
Contrôle technique	37 800
Coordination SPS	21 000
Frais consultation	10 000
Indemnités candidats (MOE)	33 600
Assurances	105 000
Droits et taxes diverses	80 640
1% artistique	42 000
Sous-total	1 165 840
2- PROVISIONS TOLERANCES ET ALEAS	
Taux de tolérance études	126 000
Aléas MOA pour évolution programme	84 000
Aléas chantier-tolérance travaux	336 000
Sous-total	546 000
3- TRAVAUX	
Coût travaux	4 200 000
Sous-total	4 200 000
4- PROVISIONS POUR ACTUALISATION / REVISION	
Sous-total	530 000
5- FRAIS FINANCIERS	
Sous-total	0
TOTAL OPERATION HT	6 441 840
TVA à 20% non récupérable	1 288 368
TOTAL OPERATION TTC	7 730 208

RECETTES	
NATURE	MONTANT en €
Bordeaux Métropole	3 000 000
Emprunt Banque Européenne d'investissements	3 500 000
Agence nationale de la recherche (ANR) - Intérêts de la dotation Campus	1 230 208
TOTAL	7 730 208

6. Calendrier

Les travaux commenceront début 2020 pour une livraison prévue au printemps 2022, selon le calendrier prévisionnel suivant :

2018			2019							2020							2021												
sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév
Concours MOE				Etudes							AO tx							Travaux							R				

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-l-1°-e),

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub »,

VU la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération du conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « Stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la création d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux contribue aux objectifs d'attractivité des universités, de réussite de leurs étudiants et d'ouverture sur la métropole et ses habitants, ces éléments participant au rayonnement du territoire de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 3 000 000 € en faveur de l'Université de Bordeaux pour la construction d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet de construction d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée ainsi que tout acte afférent à la réalisation de cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 204 113, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Fabien ROBERT
PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	



université
de BORDEAUX

POLE DE VIE DE CAMPUS DE CARREIRE DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX A BORDEAUX

Opération Campus de Bordeaux

CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires. Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017. Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont le stade nautique) ;
 - la rénovation de la Bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;
 - des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).

- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

Objet de la présente convention

Le bâtiment libéré par la construction d'un nouveau restaurant universitaire du CROUS sur le site de Carreire à Bordeaux va être démoli afin de construire, au cœur du site, un lieu central de vie de campus. Il accueillera des locaux pour les associations d'étudiants (actuellement situées dans la maison des étudiants), des lieux de sociabilité et de culture (un foyer, une salle polyvalente), un espace de co-working et des équipements sportifs (sports collectifs, escalade, gym, danse, yoga, musculation), incarnant ainsi une mixité des fonctions, des usages et des publics.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires est inscrit dans la convention de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Sur un coût total estimé à 7,73 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 3 M€, aux côtés de l'Etat via les intérêts de la dotation campus pour 1,23 M€ et d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour 3,5 M€.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Fabien ROBERT**, Vice-président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°2018/

du Conseil de Métropole du n°.....
« Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à la création d'un pôle de vie de campus sur le site de Carreire à Bordeaux »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX, domiciliée 351, cours de la Libération, 33405 Talence cedex, **représentée par Monsieur Manuel TUNON DE LARA**, Président de l'Université de Bordeaux,

ci-après dénommée « l'Université »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Métropole au financement du pôle de vie de campus situé sur le site de Carreire à Bordeaux.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

L'Établissement s'engage à mener l'opération décrite en annexe n° 1, dans le respect des budgets figurant en annexe n° 2 et du calendrier figurant en annexe n° 3.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

L'Université exerce ses obligations de maître d'ouvrage. L'Université est soumise au Code des marchés publics et à la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), les missions des prestataires sont détaillées et les coûts sont identifiés dans les marchés passés par l'Université.

La convention n'apporte aucune dérogation aux règles appliquées pour la comptabilisation des dépenses immobilisées par l'Université pour le projet.

Sous réserve du respect des conditions figurant aux articles 4.2 et 6 de la convention, les dépenses réalisées dans ce cadre, antérieurement à la conclusion de la convention, sont comprises dans l'assiette éligible.

ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES

4-1 FINANCEMENT

La subvention consentie par Bordeaux Métropole est plafonnée à 3 000 000 € sur une assiette éligible globale prévisionnelle de 7 730 208 € toutes taxes comprises en coût final du projet, toutes dépenses confondues dans les limites précisées ci-dessous :

- l'Université s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que les dépenses effectuées pour la réalisation du projet pendant la durée d'exécution définie à l'article 6 de la présente convention ;
- la subvention est réduite proportionnellement lorsque les dépenses sont inférieures à l'assiette éligible définie ci-dessus ;
- l'affectation de la subvention est définie par les articles 1 et 2 de la convention.

Pour contribuer au financement du projet visé à l'article 1, la Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 3 000 000 € dans le cadre du budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT € HT	NATURE	MONTANT en €
1- PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS		Bordeaux Métropole	3 000 000
Honoraires MOE y compris CSSI	504 000		
Etudes diverses (géomètre, référe, fouilles...)	142 800		
OPC de transfert	42 000		
OPC	42 000		
AMO (technique...) et certification	105 000		
Contrôle technique	37 800		
Coordination SPS	21 000		
Frais consultation	10 000		
Indemnités candidats (MOE)	33 600		
Assurances	105 000		
Droits et taxes diverses	80 640		
1% artistique	42 000		
Sous-total	1 165 840		
2- PROVISIONS TOLERANCES ET ALEAS		Emprunt Banque Européenne d'investissements	3 500 000
Taux de tolérance études	126 000		
Aléas MOA pour évolution programme	84 000		
Aléas chantier-tolérance travaux	336 000		
Sous-total	546 000		
3- TRAVAUX		Agence nationale de la recherche (ANR) - Intérêts de la dotation Campus	1 230 208
Coût travaux	4 200 000		
Sous-total	4 200 000		
4- PROVISIONS POUR ACTUALISATION / REVISION		TOTAL	7 730 208
Sous-total	530 000		
5- FRAIS FINANCIERS			
Sous-total	0		
TOTAL OPERATION HT	6 441 840		
TVA à 20% non récupérable	1 288 368		
TOTAL OPERATION TTC	7 730 208		

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

4-2 MODALITÉS DE VERSEMENT

Respectant le principe de comptabilisation des immobilisations en cours, les versements constituent des acomptes jusqu'à l'incorporation définitive des travaux en immobilisation.

Les demandes de paiement sont adressées à Bordeaux Métropole par l'Université dans les conditions figurant dans le récapitulatif ci-dessous :

a) Premier versement

Le premier versement, à hauteur de 20 % de la subvention accordée, s'effectuera à la signature de la présente convention, après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université et d'un relevé d'identité bancaire.

b) Versement intermédiaire 1

Le versement intermédiaire 1, de 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université accompagnée :

- d'une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux (défini par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux approuvés par arrêté du 8 septembre 2009)
- d'un relevé d'identité bancaire.

c) Versement intermédiaire 2

Le versement intermédiaire 2, représentera 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par Bordeaux Métropole d'une demande de paiement émanant de l'Université de Bordeaux accompagnée :

- d'un état récapitulatif des paiements rattachés aux engagements contractuels démontrant que 50 % des travaux ont été réalisés et payés, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

d) Versement du solde

La demande de paiement pour solde sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux, avec ou sans réserve, signé par le représentant légal de l'Université ;
- état récapitulatif final des paiements rattachés aux engagements contractuels, daté et signé par le représentant légal de l'Université et visé par son agent comptable ;
- un relevé d'identité bancaire.

4-3 SUIVI ET CONTRÔLE FINANCIERS

De manière à optimiser leurs gestions budgétaires, l'Université et la Métropole conviennent de se réunir pour actualiser leurs informations sur l'avancement de l'opération visée par la convention, pendant sa durée, deux fois par an.

L'Université établit et tient en permanence à jour un calendrier de prévision et de réalisation assorti des éléments financiers reprenant les dispositions des contrats passés pour la réalisation du projet. Ce calendrier est l'outil de suivi accepté par l'Université et la Métropole.

L'Université se soumet à tout contrôle technique et financier de la Métropole ou de tiers que celle-ci aura accrédité pour cette mission. L'Université s'engage à donner toutes facilités

pour l'exercice de ce contrôle, notamment pour les vérifications sur pièces et dans ses locaux.

Si, dans un délai de neuf mois suivant la réception des travaux, l'Université n'est pas en mesure de produire les pièces demandées pour le paiement du solde, visées à l'article 4.2 ci-dessus, les versements perçus deviennent immédiatement remboursables à la Métropole.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

5-1 PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES

L'Université a, seule, la qualité de maître d'ouvrage du projet et bénéficie seule des droits liés aux contrats qu'elle conclut à ce titre.

5-2 COMMUNICATION

L'Université s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole et à faire figurer le logo de la Métropole sur les documents destinés au public dans le cadre de la réalisation de l'équipement considéré.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 7 - REVERSEMENT – RÉSILIATION

7-1 MODIFICATIONS

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produira d'effet entre la Métropole et l'Université sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

7-2 NULLITÉ

Si une des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention ni altérer la validité des autres stipulations.

7-3 RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

7-4 ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, la Métropole et l'Université font élection de domicile respectivement aux adresses figurant en tête des présentes.

7-5 RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de l'Université de Bordeaux

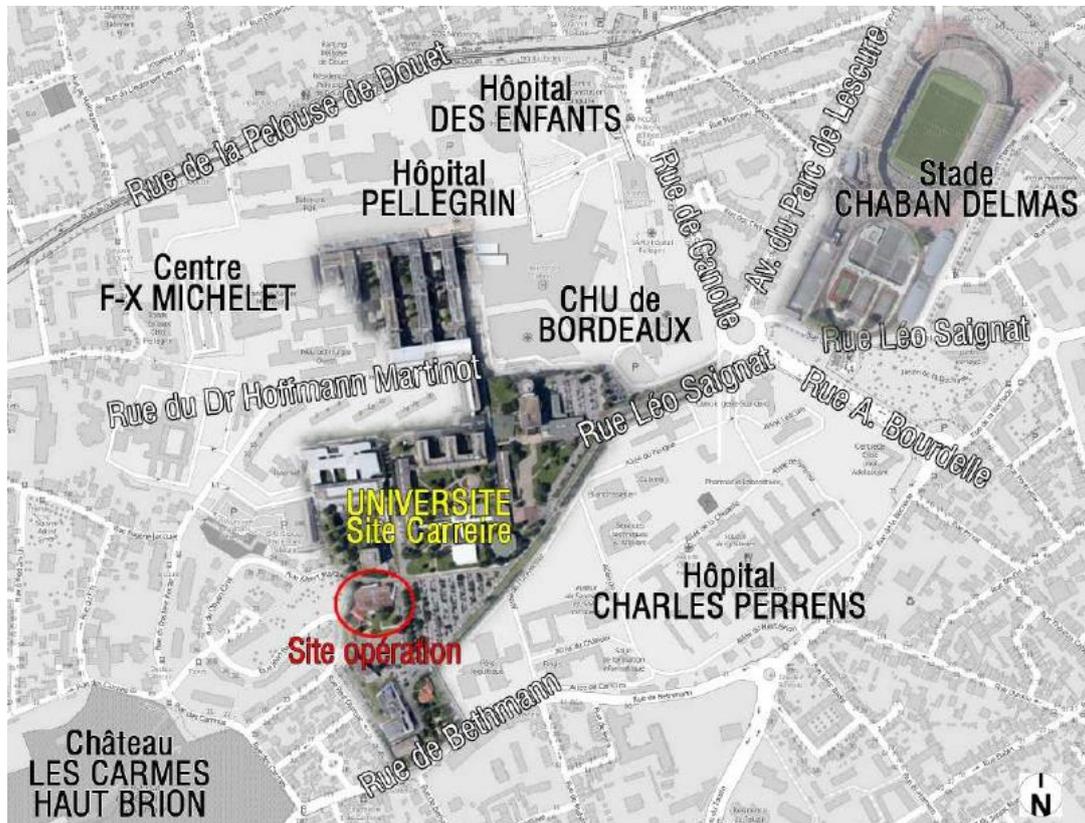
Le Vice-président de Bordeaux Métropole

Manuel TUNON DE LARA

Fabien ROBERT

Annexe n° 1 – Description de l'opération

Le projet porte sur la construction d'un pôle de vie de campus situé à Bordeaux, sur le campus universitaire de Carreire, réalisé dans le cadre de la troisième tranche de l'Opération campus Bordeaux.



L'aménagement du campus universitaire de Carreire s'est fait à partir des années 1970. Il se déploie sur environ 15 ha, enchâssé entre le groupe hospitalier Pellegrin, du centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux, et le centre hospitalier Charles Perrens. Il accueille l'enseignement en médecine, odontologie, pharmacie, sciences de la vie et santé publique ainsi que certaines disciplines paramédicales. La recherche est également très présente sur ce campus, principalement dans les domaines des neurosciences, de la santé publique, des technologies pour la santé et de la médecine translationnelle. Ce sont environ 13 000 étudiants et 2 000 personnels administratifs, enseignants et enseignants-chercheurs qui sont présents sur ce campus.

L'ambition, notamment portée dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux, est de rénover et développer le site par :

- des projets immobiliers importants : nouveaux bâtiments pour les enseignements et la recherche, une bibliothèque universitaire rénovée, un nouveau restaurant universitaire du CROUS... ;
- des aménagements, et notamment de nouvelles circulations afin d'optimiser les mobilités : diminution de la place de la voiture par une suppression des places de stationnement et un contrôle d'accès des véhicules, et l'aménagement de deux

liaisons douces interquartiers (nord-sud et est-ouest) afin d'ouvrir le site sur la ville et les habitants de la métropole et ainsi favoriser les traversées et perméabilités.

Le site de l'opération était occupé jusqu'en 2017 par le restaurant universitaire du CROUS « Le Mascaret ». Construit en 1980, ce bâtiment de plain-pied occupait une surface de 1360m². Un nouveau restaurant ayant été construit à côté, l'ancien bâtiment est aujourd'hui inoccupé.

Les associations étudiantes présentes sur Carreire sont localisées dans la maison des étudiants, dont la surface actuelle est insuffisante (634m² de surface de plancher) et ne permet pas de créer un véritable pôle de vie de campus. Ce bâtiment est vétuste et les locaux sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des associations. Ils ne sont pas non plus accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les enjeux de l'opération

Cette opération répond à des objectifs liés au développement de services et à l'image de l'Université de Bordeaux. Elle répond également à des objectifs contextuels permettant l'évolution de l'organisation du campus.

Il s'agit de :

- > permettre le développement de services pour les étudiants, qui complètent les services de base liés directement à leur scolarité ; ces services doivent avoir pour ambition d'être la vitrine de l'Université de Bordeaux pour la vie étudiante et d'être complémentaires des services offerts par chaque collègue ;
- > développer les espaces et moments de sociabilité, convivialité, partage et participer à développer l'animation, la vie du campus et son intégration à la ville ;
- > contribuer aux interactions entre la ville et l'université, par le croisement des publics et les mutualisations, quand elles sont pertinentes, notamment à travers le développement de l'offre culturelle et sportive et son ouverture à des publics élargis ;
- > faire évoluer les services offerts, notamment en termes de places de travail, en proposant des espaces de travail en autonomie novateurs et flexibles ;
- > contribuer à libérer la maison des étudiants et remplacer le bâtiment de l'ancien restaurant CROUS, aujourd'hui inoccupé, par un lieu incarnant la mixité des fonctions, des usages et des publics au cœur du campus ;
- > réfléchir et anticiper les moyens et besoins en exploitation de ces nouveaux espaces : moyens humains, gestion de plages horaires élargies, polyvalence des usages et des publics, forte maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance.

Les objectifs de l'opération

La création du pôle de vie de campus permettra le développement d'une large offre de services à destination des usagers du campus (étudiants, enseignants, chercheurs, personnel), mais également ouverte à d'autres publics. Le pôle de vie de campus permettra de développer les espaces et moments de sociabilité, convivialité, partage et participer à développer l'animation et la vie du campus.

Objectifs fonctionnels et programmation

Le bâtiment, d'une surface de 2 591 m², accueillera un pôle de vie de campus comprenant :

- des locaux pour les associations d'étudiants
Les bureaux des associations se situeront sur le même niveau que le foyer et l'espace de co-working. Ils seront au cœur du pôle de vie de campus.
- des lieux de sociabilité et de culture :
 - le foyer, d'une capacité d'accueil de 50 à 60 personnes, sera aménagé en deux sous-espaces : un espace de détente et un espace repas avec un coin cuisine ;
 - la salle polyvalente, qui sera modulable et répondra à plusieurs usages : salle des fêtes, diffusion de films, etc. Cet espace sera agréable, convivial, bien éclairé et ventilé. La salle sera occultable pour permettre les projections sur écrans et équipée de cimaises pour les expositions.
- un espace de co-working
Cet espace de 150 m² sera composé d'une salle de réunion ou de travail en groupe, de cinq « box » (travail en petit groupe d'environ 5 personnes) et d'espaces de travail ouverts, aménagés et agréables.
- des équipements sportifs : les locaux se composent d'un bureau, d'espaces de stockage, mais surtout de trois espaces sportifs
 - un gymnase (ou espace « sport bien-être ») pour la pratique libre de sports collectifs de ballons, de raquette, ainsi que la pratique de l'escalade. Il sera composé de 5 terrains : handball, basket, volley, tennis, badminton (marquages au sol superposés pour chaque discipline) et d'un mur d'escalade de 3m de haut avec tapis rabattables. Il participera à l'animation du pôle de vie de campus puisque le foyer sera vitré sur la partie haute du gymnase. Il pourra également être mis à disposition des établissements scolaires des quartiers voisins.
 - une salle de gym douce, qui permettra la pratique d'activités telles que la gym, la danse, le yoga.
 - une salle de musculation entièrement équipée.

Dimensionnement du projet :

Code	Unités fonctionnelles	Quant.	S² unitaire	S² totale	S² ext.	Localisation		
						RDC impératif		Etage poss.
						Bâti	Ext.	
A	ACCUEIL							
	<i>Accueil</i>							
A1	Accueil / information	1	20	20				20
S	Sanitaires publics	2	4	8				8
	Sous total Accueil	3		28				28
B	LOCAUX VIE DE CAMPUS							
	<i>Bureaux</i>							
B1	Bureaux triples association	3	28	84				84
B2	Bureaux simples associations	9	12	108				108
B3	Bureau double service des sports	2	18	36				36
	<i>Espaces communs</i>							
B4	Foyer	1	100	100				100
B5	Salle polyvalente	1	100	100				100
B6	Stockage salle polyvalente	1	15	15				15
B7	Espace de coworking	1	150	150				150
S	<i>Sanitaires</i>			1 WC + 1 lavabo pour 10 pers.				1 WC + 1 lavabo pour 10 pers.
	Sous total Locaux vie de campus	18		593				593
C	ESPACES SPORT BIEN ETRE							
	<i>Omnisports</i>							
C1	Espace sport bien-être	1	840	840	840			
C2	Salle de danse / gym douce	1	170	170	170			
C3	Salle de musculation	1	35	35	35			
	<i>Locaux d'accompagnement</i>							
C4	Vestiaires / douches	4	20	80	80			
S	Sanitaires			1 WC + 1 lavabo pour 10 pers.				1 WC + 1 lavabo pour 10 pers.
C5	Dépôt matériel sportif	2	15	30	30			
	Sous total Espaces sport bien être	9		1155	1155			0
D	LOCAUX LOGISTIQUES							
	<i>Entretien</i>							
LM	Local ménage relais	1	6	6				6
D1	Local ménage principal	1	8	8	8			
D2	Vestiaires personnel d'entretien	2	8	16	16			
	<i>Dechets</i>							
D3	Local déchet commun	1	10	10	10			
	Sous total locaux logistiques	5		40	0	34	0	6
	Total général utile	35		1816	0	1189	0	627
E	LOCAUX TECHNIQUES							
	Local TGBT							
	Local chaufferie							
	Autres locaux techniques (selon projet)							
	Sous total Locaux techniques				pm : compris dans SP			pm : compris dans SP
F	CIRCULATIONS							
G	STATIONNEMENTS / LIVRAISONS							
G1	Aire de livraison	1	40		40		40	
	Stationnement véhicules				Mutualisés à l'échelle du Campus			
G2	Stationnement deux roues	20	1.5		30		30	
	Sous total Stationnements / Livraisons	21			70		70	

Objectifs architecturaux

Le bâtiment devra s'intégrer dans son environnement et être en harmonie avec le nouveau restaurant du CROUS situé à proximité immédiate.

Par ailleurs, pour la construction du futur bâtiment, la cible HQE n°1 « relation du bâtiment dans son environnement » a été choisie comme devant atteindre un niveau *très performant*. Cette cible se décompose en trois préoccupations majeures :

- Aménagement de la parcelle pour un développement urbain durable,
- Qualité d'ambiance des espaces extérieurs pour les usagers,
- Impact du bâtiment sur le voisinage.

Objectifs énergétiques et environnementaux

Les priorités environnementales concernant le bâtiment pôle de vie Carreire sont :

- la réduction massive des émissions de GES,
- la maîtrise de la facture énergétique,
- la préservation de la ressource en eau.

La démarche de certification environnement NF HQE se structurera de la manière suivante :

- pour les espaces de type locaux : il sera appliqué le référentiel NF HQE™ Bâtiments Neufs Tertiaires d'avril 2015 ;
- pour les espaces sportifs, il sera appliqué le référentiel NF HQE™ Equipment sportif Salle multisport de décembre 2010.

Le pôle de vie de campus sera un équipement d'un niveau minimal BBC EFFINERGIE 2017. Les besoins en ECS des vestiaires du gymnase seront assurés par une production solaire pour au moins 50%.

Les concepteurs seront incités à mettre en œuvre toutes les mesures permettant de garantir une consommation minimale des bâtiments :

- stratégie bioclimatique de conception
- récupération d'énergie (ventilation double-flux, récupération sur eau grise...)
- recours aux énergies renouvelables (solaire thermique pour les usages qui le justifient, recours à la biomasse...)
- mise en place d'équipements performants
- pilotage fin des équipements consommateurs d'énergie (détection de présence, sonde de qualité d'air, capteur de luminosité...)

Le montage opérationnel

Il est prévu d'avoir recours à une procédure de marchés publics dans le cadre de la loi de Maîtrise d'ouvrage publique (MOP). La maîtrise d'ouvrage est exercée par l'Université de Bordeaux.

L'exploitation-maintenance du bâtiment

Les objectifs à atteindre pour l'université de Bordeaux, en matière d'exploitation, maintenance et Gros entretien renouvellement (GER) sont les suivants :

- garantir les conditions techniques optimales à la réalisation des activités d'enseignement et de recherche au sein du bâtiment ;
- assurer les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de sécurité, pour le personnel et le public accueilli ;
- garantir la durabilité et les performances de fonctionnement des installations et des équipements ;
- garantir la pérennité du patrimoine technique dans son ensemble ;
- garantir une capacité de mobilisation pour toute situation d'urgence ou de crise ;
- le budget de GER est estimé à 51 823€ HT soit 20 € TTC/m² de SHON, financé sur les intérêts de la dotation Campus.

Annexe n° 2 – Budget prévisionnel et plan de financement

DEPENSES	
NATURE	MONTANT € HT
1- PRESTATIONS INTELLECTUELLES ET FRAIS DIVERS	
Honoraires MOE y compris CSSI	504 000
Etudes diverses (géomètre, réfère, fouilles...)	142 800
OPC de transfert	42 000
OPC	42 000
AMO (technique...) et certification	105 000
Contrôle technique	37 800
Coordination SPS	21 000
Frais consultation	10 000
Indemnités candidats (MOE)	33 600
Assurances	105 000
Droits et taxes diverses	80 640
1% artistique	42 000
Sous-total	1 165 840
2- PROVISIONS TOLERANCES ET ALEAS	
Taux de tolérance études	126 000
Aléas MOA pour évolution programme	84 000
Aléas chantier-tolérance travaux	336 000
Sous-total	546 000
3- TRAVAUX	
Coût travaux	4 200 000
Sous-total	4 200 000
4- PROVISIONS POUR ACTUALISATION / REVISION	
Sous-total	530 000
5- FRAIS FINANCIERS	
Sous-total	0
TOTAL OPERATION HT	6 441 840
TVA à 20% non récupérable	1 288 368
TOTAL OPERATION TTC	7 730 208

RECETTES	
NATURE	MONTANT en €
Bordeaux Métropole	3 000 000
Emprunt Banque Européenne d'investissements	3 500 000
Agence nationale de la recherche (ANR) - Intérêts de la dotation Campus	1 230 208
TOTAL	7 730 208

Annexe n° 3 – Calendrier et échéancier prévisionnels

2018				2019				2020				2021				2022														
juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juil	août	sep	oct	nov	déc
Concours MOE				Etudes								AO tx				Travaux								R						

Versement	Date prévisionnelle	Montant
1 ^{er} versement	Juillet 2019	600 000 €
Versement intermédiaire 1	Janvier 2021	900 000 €
Versement intermédiaire 2	Juin 2021	900 000 €
Solde	Février 2022	600 000 €
TOTAL		3 000 000 €